

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 1518

présenté par  
Mme Ménard et Mme Thill

-----

### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 27, supprimer les mots :

« , d'un psychologue, ou d'un infirmier ayant une compétence en psychiatrie, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les entretiens particuliers doivent être menés par des médecins qualifiés.